L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 31 JUILLET.

FEUILLETON.

LE MARIAGE
—DE—
VALERIEN KOCHANSKI.

VI.

—Cela devient difficile, grand'mère, fit Cracovien.

—Difficile? Pourquoi donc? s'écria Weinreb. Le seigneur enlève la demoiselle.

—Il faut que le seigneur enlève la demoiselle, répétèrent les créanciers d'une seule voix.

—Bon! interrompit tout à coup Weinreb, voici M. de Festenburg qui vient là-bas. Que pensera-t-il s'il nous trouve tous chez vous?

—Ne vous mettez pas en peine, s'écria Valérien avec aisance.

Presque aussitôt M. de Festenburg descendit de traîneau et entra.—Je vois, dit-il, que vous êtes en affaires.

—N'importe! répliqua Valérien. Ces gens-là voudraient affermer ma distillerie d'eau-de-vie; mais l'idée m'est venue de la mettre à l'enchère, et depuis une heure ils se disputent comme des corbeaux sur une proie. Je les écoute et je vous en suis à demi mort. Otez-vous de là vous autres.

Les Juifs se courbèrent jusqu'à terre en se retirant.—Que Dieu vous éclaire, dit Sonnenglanz de la porte.

—Filez!

—Maintenant à nos affaires, dit M. de Festenburg. Où en êtes-vous avec ma fille?

—Elle est prête à me suivre au bout du monde. Comprenez-vous mon bonheur?

—Et elle vous suivra en effet. Il faut que vous l'enleviez.

—L'enlever! Vous me le conseillez vous-même?

—J'y tiens, répliqua le vieillard, ne fût-ce que pour attraper une fois ma femme; elle bondira de colère.

—Si vous l'ordonnez, beau-père d'un air résigné le don Juan de Barne, j'enlèverai donc votre fille, mais uniquement pour vous faire plaisir.

A minuit, Valérien, jusqu'aux genoux dans la neige, attendait sous la fenêtre de la fille romanesque du trop prude M. de Festenburg. Quand la sonnerie l'église du village se fut éteinte, la fenêtre éclairée au dedans s'ouvrit, Hélène attacha l'échelle de corde, puis se pencha pour tendre la main à son amant. Un courant d'air de la veille si bien préparé par Weinreb lui avait procuré un rhum pour poétique; aussi avait-elle jeté par-dessus son peignoir Watteau une veste fourrure et sur sa belle tête un baschlik rodé d'or. Lorsque Valérien eut saisi la main qu'elle lui présentait, elle attira la tête jusqu'à ses lèvres par un mouvement rapide.—Hélène! s'écria Valérien confus et ravi.

—Je t'aime! répondit-elle en transport.

Valérien enjamba le balcon, ferma la fenêtre.—Nous ne pouvons plus rester ici, poursuivit la jeune fille frémante, mes parents ne consentiront jamais à notre union; mais je lutterai contre eux, contre le monde entier. Fuyons ensemble.

—Avez-vous réfléchi à ce que vous me proposez, Hélène? fit le don Juan converti. Votre amour est mon plus grand, mon seul bonheur, il est toute ma vie; mais si vous me suivez, si les portes sa propre maison se ferment à la riche noble héritière, c'est la pauvreté qu'il sera notre partage. L'accepterez-vous sans regret?

—Je supporterai tout, sauf d'être séparée de toi.

Valérien se mit à genoux; aussi elle et baisa le bord de sa robe avec un respect religieux.—Je vous vénère, dit-il; sans vous je ne saurais que devenir je me tuerais si vous me chassiez.

—Eh bien! il n'y a pas de temps à perdre. Ma mère m'a menacée de me destiner à un hypocrite que je déteste. Sauvez-moi!

—Je vous enlève! s'écria Valérien.

—Quel bonheur! dit Hélène avec allégresse. J'ai toujours rêvé un enlèvement; je me voyais fuyant de la maison paternelle, je me représentais cette scène: une forêt, une chapelle, le bien-aimé m'attendant avec des chevaux. Je m'élançais sur le mien, un cheval blanc, cela va sans dire, et en route au grand galop!

—Y a-t-il une chapelle dans le voisinage?

—Tout près du bois de Biobrog.

—A demain!

—J'enlève aujourd'hui Mlle de Festenburg, dit Valérien à Weinreb lorsque celui-ci vint le matin recevoir ses ordres.

—S'il vous arrive malheur je m'en lave les mains, répondit le Juif.

—Pour une fois, cela ne fera pas de mal, mais écoute: l'aventure exige que je fasse bonne figure: une fois de Zibeline me paraît indispensable à un cavalier qui se respecte.

—Il suffit, vous l'aurez.

—Avec cela un bonnet de la même fourrure.

—Après?....

—Deux beaux chevaux, un pour moi, l'autre blanc....

—Ne pourrait-il être noir aussi? s'écria le Juif avec humeur.

—Non, il faut un cheval blanc; si tu n'en trouves pas, toins ton cheval noir, je t'en laisse libre.

—Un cheval blanc avec une selle de dame sans doute? soupira Weinreb.

—Cela va sans dire, et tu nous attendras avec les chevaux près de la chapelle, sur la lisière du bois de Bialobrog. Aie soin de faire éclairer cette chapelle.

—Vous voulez vous y marier?

—Non, c'est seulement pour le décor.

—Vous n'avez rien de plus à me recommander?

—Rien.

Le Juif respira. En sortant, il se retourna encore une fois:—Ne vous contenterez-vous pas vraiment d'un cheval noir?

—Que le diable t'emporte! j'ai dit un cheval blanc.

—Soit!

VII.

Après la leçon de thé, Valérien ayant quitté Kosciolka, un violent orage éclata dans cet intérieur paisible d'ordinaire.—Cela ne peut durer ainsi, commença Mme de Festenburg en se promenant à grands pas par la chambre.

—Qu'est-ce qui ne peut durer? demanda son mari étonné.

Hélène s'arrêta, la main sur le bouton de la porte.

—Si tu es aveugle, continua la mère s'adressant à M. de Festenburg avec une violence croissante, je vois pour deux, Dieu merci!

—Ceci est vrai, répondit le vieillard, et il bourra flegmatiquement sa pipe.

—Oui, j'ai vu que les choses n'allaient pas comme il convient entre Hélène et cet Italien.

—Ne fait-elle pas de progrès? demanda le père en souriant.

—Au contraire, mademoiselle fait des progrès surprenants, ce sont des œillades échangées, des soupirs, des....en un mot cet intrigant....

—De grâce, maman, interrompit la jeune fille, ménagez un homme que ses malheurs doivent rendre respectable....

—Respectable, cet aventurier!

—Je ne demande pas mieux que de respecter M. Scarlatti, si c'est de lui qu'il s'agit, dit à son tour M. de Festenburg; mais je ne me contenterais pas pour gendre d'un inconnu qui n'a ni feu ni lieu.

—Le mieux sera de le congédier poliment, dit Mme de Festenburg encouragée par l'approbation de son époux, et de marier cette évaporée au plus vite.

—A M. Aloys! dit Hélène éclatant de rire. Vous vous trompez, chère maman, je ne consentirai jamais à être la femme de ce sournois.

—Aloys est homme d'honneur, déclara la mère.

—A vos yeux, comme Scarlatti l'est aux miens, vous voyez que nous mesurons très différemment l'honnêteté d'un homme.

—Allons! allons! interrompit M. de Festenburg, je suppose que vous ayez toutes deux tort et raison....Prenons le juste milieu.

—Qui est?....

—Si M. Kochanski.....

—Ce don Juan de profession! s'écria Hélène.

—Qu'en sais-tu? Il est pour le moins aussi jeune, aussi beau cavalier, aussi honnête homme que ton Italien, et, continua M. de Festenburg en s'adressant à sa femme, pour les qualités d'un bon propriétaire, il vaut bien ton Aloys; dis donc oui, mon enfant.

—Je dis non! cria Hélène hors d'elle.

—Non! répéta le père avec intention pour exciter l'opiniâtreté de cette tête folle.

—Non! non, mille fois non!

—Réfléchis à la noble existence que tu mènerais, il est installé comme un sultan, il possède une machine à battre......

Hélène interrompit son père en frappant du pied, se boucha les oreilles avec indignation et prit la fuite. Ses parents continuèrent à se disputer dans le salon, puis dans la chambre à coucher. Ils étaient au lit que les noms d'Aloys et de Valérien, les épithètes d'hypocrite, de débauché, de valet du clergé, de dissipateur et d'imbécile, s'entre-croisaient comme autant de bombes.

Pendant ce temps, Hélène achevait ses préparatifs. Un peu avant minuit, elle endossa une grande pelisse et chaussa des bottes fourrées comme en portent les paysannes polonaises, elle prit de l'argent et ses bijoux, laissa sur la table une lettre adressée à ses parents, jeta un regard humide sur le sanctuaire où elle avait rêvé ses rêves d'enfant et où avait grandi cet amour qui l'exilait maintenant de la maison paternelle, puis éteignit la lampe, se glissa dans le corridor et gagna l'escalier. Elle avait le cœur serré, mais resolu. Un chien aboya, elle le fit taire par des caresses; le grincement d'une porte.... Hélène était dehors. Sans regarder autour d'elle, indifférente aux intempéries de cette nuit d'hiver, elle marcha précipitamment vers la lumière qui, sur la lisière de la forêt, lui montrait le but de sa course, le but de sa vie.

Valérien était arrivé longtemps avant elle au lieu du rendez-vous. Il y trouva toutes choses comme il les avait ordonnées, sous des fourrures de zibeline, ...

Au coup de minuit, une ombre noire avança d'un pas élégant et hardi se dessina sur la neige. Valérien courut à sa rencontre, et au long embrassement les réunit.—Me voici, murmura Hélène; prends-moi, prends-moi pour toujours.—Le jeune homme la souleva de ses bras robustes et la mit en selle.—Tout est bien comme je l'imaginais, dit Hélène en extase, la chapelle, le cheval blanc....

Valérien avait enfourché son cheval noir; tous deux partirent à fond de train, la neige volait autour d'eux et dans le ciel blanc voguait la pleine lune, éclairant à travers un brouillard argenté cette scène romantique.

Après deux heures d'une course effrénée, les fugitifs s'arrêtèrent devant un groupe de bâtiments que précédait une grande grille, des chiens hurlèrent; Valérien tira un coup de pistolet qui retentit dans le silence et fit tressaillir Hélène. Bientôt on entendit des pas étouffés par la neige et un vieillard vêtu de peaux de mouton vint ouvrir, une lanterne à la main. Il ne prononça pas un mot; Valérien, lui aussi, semblait muet.—Où sommes-nous? demanda Mlle de Festenburg en regardant autour d'elle tandis que son amant l'aidait à descendre.

—Un peu de patience, dit Valérien, et toutes les énigmes seront résolues.

Tandis que le vieux domestique emmenait les chevaux, Valérien offrit le bras à Hélène pour la conduire par un large escalier couvert de tapis, à travers des galeries ornées de fleurs, dans un boudoir meublé avec goût.

—Dites-moi où nous sommes, répéta Hélène, qui se croyait le jouet d'un songe.

Valérien jeta sa pelisse et son bonnet, aida ensuite Mlle de Festenburg à se débarrasser elle-même de ses fourrures, puis l'invita d'un geste à s'asseoir.—Il marchait de long en large, inquiet, tremblant de tous ses membres; c'était la première fois que don Juan avait peur d'une femme. Le pauvre garçon aimait sincèrement Hélène, et la minute qui allait suivre devait décider de son sort.

—Quel air solennel! dit Hélène.

—Ecoutez-moi! répliqua-t-il d'une voix vibrante; c'est l'unique grâce que j'implore; écoutez-moi jusqu'à la fin, puis vous prononcerez si je dois vivre ou mourir.

—N'ai-je pas déjà rendu la sentence? répondit cette charmante fille.

—C'est-à-dire que vous avez suivi un pauvre étranger, que vous voulez partager sa misère, que vous êtes noble et généreuse, une femme telle que je n'en ai jamais rencontré, comme les poëtes seuls en savent créer; mais consentirez-vous, me connaissant, à m'appartenir, à moi?

—A qui donc suis-je, si ce n'est à vous?

—A moi,......non pas à l'Italien Scarlatti. Moi aussi, je suis pauvre et pis que cela;......mais je ne suis pas.......

—Vous n'êtes pas?....

—Mademoiselle, nous sommes dans la seigneurie de Baratine, et je suis Valérien Kochanski, ce don Juan que vous abhorrez.

—Vous êtes Valérien!—Hélène s'était levée brusquement et se taisait à demi-effrayée, à demi surprise,—vous m'avez trompée....

—J'avais entendu parler de votre beauté, de votre esprit, mais aussi de vos goûts romanesques; ma réputation n'est pas des meilleures, ne devais-je pas craindre de m'exposer à un refus en faisant ouvertement ma demande? Vous vous rappelez peut-être le jour où un Juif polonais attacha vos patins; j'avais pris ce déguisement pour vous voir. Dès lors je sentis que je ne pouvais être heureux qu'avec vous. Je me présentai dans votre maison comme un exilé, un pauvre maître d'italien,—je voulais être aimé pour moi-même, être aimé avec le dévoûment dont un cœur de femme noble et pur est seul capable, vous savez le reste;—ma vie est entre vos mains. Décidez, et si vous devez être impitoyable, je vous en conjure, ne méprisez pas du moins un homme qui, hors de vous, n'a pas une espérance, une émotion, une pensée, à qui est venue par vous la révélation d'une vie nouvelle, et qui, si votre main compatissante l'eût soutenu, aurait pu se relever peut-être. Vous êtes mon juge.... J'attends à genoux l'arrêt qui doit me sauver ou me condamner sans retour.

Des larmes coulaient sur les joues basanées de Valérien; Hélène s'en aperçut, ce fut assez; elle le releva, doucement, l'attira sur sa poitrine émue, et pleura, elle aussi.

On ne peut rendre la scène qui eut lieu chez les Festenburg lorsque l'enlèvement fut découvert. Mme de Festenburg s'évanouit à plusieurs reprises. Dans l'intervalle, elle vociférait. M. de Festenburg riait de toutes ses forces.—Voilà qui s'a conduit tout Aloys dévot, ton tartufe, tout ce scandale est ton œuvre, rien que ton œuvre. Ma fille a ma bénédiction.

—Ta bénédiction! tu béniras son mariage avec un aventurier que personne ne connaît, qui est peut-être un brigand déguisé!

—Bah! je le connais, moi, dit le bonhomme que la rage de sa femme divertissait fort.

—Tu le connais!.... Tu as peut-être des connivences avec lui, avec ce bandit!

—Ce n'est pas un bandit, c'est un honnête propriétaire, possesseur d'une belle machine à battre.

—Une machine à battre!...Scarlatti!...

—Il ne s'appelle pas Scarlatti.

—Quel est donc son nom?

—Valérien Rochanski, seigneur de Barantine.

—Ah!—Nouvelle syncope, dont Mme de Festenburg sortit en criant:—Tu donnes ton enfant à ce prodigue, à ce libertin!...

—Allons! mieux vaut encore un prodigue qu'un bandit.

Au milieu de ce tapage arriva Valérien, qui ramenait la fugitive dans les bras de sa mère. Cette apparition inattendue produisit un effet magique; Mme de Festenburg s'attendrit tout éplorée au cou de sa fille, et, après quelques minutes d'hésitation, bénit le jeune couple à son tour. Trois semaines plus tard, la noce fut célébrée à Kosciolka. Smaragd, Sonnenglanz, Weinreb et le Cracovien furent les premiers à féliciter les nouveaux époux, et Valérien ne se douta pas que les souhaits de ceux-là du moins ne fussent sincères.

SACHER-MASOCH.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à 36 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre, et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste, à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux laquelle lettre aura été affranchie par advertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet et paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et les publications obscènes ou indécentes; les lettres sur les enveloppes desquelles, toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des épithètes déloyales sont imprimées ou gravées, toutes les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou nuire le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quelque chose autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur toutes les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magazines et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 1. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente ne soit interprété de manière à ....

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

BREST, Danré, samedi, 7 août
FRANCE, Trudelle, samedi 21 août,
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 4 sept.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine $100—Seconde $65—Troisième $35—Billets aller et retour à prix réduits. Entrepont $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, 29 Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Reprendront le cours régulier de leurs voyages en automne.

Les jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres	$150 en or.	
Entrepont	45 "	

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Havre ou à Brême:

Chambres	$150 en or.	
Entrepont	45 "	

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres	$35 en or.	
Entrepont	15	

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés. Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, No 42 de la rue de l'Union.
5 août—1an

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,

Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 3 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 7 août, à 9 A. M.
GERMANIC, Samedi, 14 août, à 3 P. M.
ADRIATIC, Samedi, 21 août, à 8 A. M.
CELTIC, Samedi, 28 août, à 4 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à

A. K. MILLER & Co, Agents, No 25 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

Des billets se vendent à la Nile-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer

STATE OF ALABAMA

Partira de son quai, au poteau 33, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le ou aux environs du SAMEDI, 25 juillet.

	Salon.	2e classe.	Entrepont
Liverpool	$120	$55	$35
Paris	135	65	45
Havre	135	60	45
Hambourg	145	65	50
Anvers	127	60	45
Brême	155	70	55
Bordeaux	160	70	50

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents, 25 rue Carondelet, Nile-Orléans.
25mai—ant/juil

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
DIMANCHE, 1er août, à 8 h. A. M.
Passage..........$50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.
mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.....Capt. T. J. Phillips

Le steamer CITY OF HAVANA, Commandant F. S. Phillips, partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 7 août, à 8 h. du matin.

Passage pour Vera Cruz..........$60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York,
Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent. Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MERIDA partira le 28 août.
13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.
JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1500 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett, 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, VENDREDI, 6 août, à 6 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,
JUNIATA,
Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie....................50
Billet donné à New-York pour tout le voyage.. 50

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

Le S. S. Chas. W. LORD partira à son jour régulier.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1862.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 189 Esplanade Street.

Taxes Spéciales de Revenu Intérieur Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 10 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requiert que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une estampe dénotant le payement de la dite taxe spéciale pour l'année-taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les classes de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

Rectificateurs	$200
Débitants de liqueurs au détail	25
Débitants de liqueurs en gros	100
Débitants de liqueurs (malt) en gros	50
Débitants de liqueurs (malt) en détail	20
Débitants de tabac en feuilles	25
Débitants au détail, de tabac en feuilles	5
Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.	
Débitants de tabac à chiquer	
Fabricants d'alambics	
Et pour chaque alambic fabriqué	
Et pour chaque serpentin fabriqué	
Fabricants de tabac à chiquer	
Fabricants de cigares	
Colporteurs vendant du tabac, première classe, (ayant plus de deux chevaux)	
Colporteurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux)	25
Colporteurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)	1
Colporteurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques	10
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils	50
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus	100

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui négligera de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales ci-dessus désignées doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Interne, chambre No 5, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'estampe ou les estampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS, Commissaire du Revenu Interne.

SUCRE CHANTEAUD

A L'OXYDE DE FER SOLUBLE

Les premiers médecins de Paris considèrent ce nouveau produit comme le plus agréable et le plus efficace des ferrugineux connus, et comme le seul ne produisant jamais de constipation. Son action est héroïque chez les enfants débiles, les jeunes filles délicates, pauvres de sang, les convalescents et dans le traitement de l'*Anémie*, de la *chlorose*, des *Pertes blanches*, de la *Menstruation difficile*, des *Maux d'estomac*, et surtout des *Névralgies* et de la *Phthisie*.—Dépôt: MM. DUCONGE et MONTEUS & CIE.

Pour l'été

Mandeville et la Nile-Orléans.
Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, fin marcheur,
CAMELIA,
capitaine Wm. Hanovet,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "old Landing" sur la rivière Tchefuncta. Pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précède celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Le capitaine ne sera pas responsable des mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
11 mai—

Excursion régulière du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,

CAMELIA.
Capitaine Hanover.

fera régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux sus-dites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent,
25 avril—3m A. 0 20 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville tenus par E. FRAPART.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ.
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis,

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
sept—1an

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

TEXAS,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.
W. Burton, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
6 août—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA.
C. C. Picket, capitaine.
A. Moynier commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.
14 janv—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le nouveau bateau à vapeur

ST-JOHN,
Capitaine JAS. P. McELROY.
Commis F. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON, No 30 de la rue du Canal

P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 sept. Le taux du fret est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 28juil—3m

ARRANGEMENT D'ETE.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Truslé, commis, partira de la Nile-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: Il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. 12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine J. F. Aucoin,
Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.
16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Convent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette et L. Héno, Partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
mai—

PAQUEBOT DE LA MALLE.

Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville. Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS, et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

IBERIA.
J. P. C. Morse, Commis, R. F. Hine.

Pour fret ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.
juil—

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur
FRANK MORGAN,

partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
heures A. M.		heures A. M.	
6		7	
7 ½		8 ½	
9		10	
10 ½		11 ½	
Midi	P. M.	1 ½	P. M.
2		2 ½	
3		3 ½	
4		4 ½	
5		5 ½	
6		6 ½	
7		7 ½	
8		8 ½	
9		9 ½	
10		10 ½	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.
8 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
7 déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:5 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.
25 déc—

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue Calliope.) A partir du 28 décembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:50 A. M.	Express	7:40 P. M.
Malle	4:50 P. M.	Malle	10:20 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.) From December 29—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50 A. M.	Express	7:40 P. M.
Mail	4:50 P. M.	Mail	10:20 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. 14 jv 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au sud de Brashear, est réglé par le moment. Des contrats spéciaux pour l'expédition de marchandises expédiées pour ces points de vrait être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux de fret et des billets "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être déposé avant heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 3heures.
mai—... CHS. A. WHITNEY. CO., Agents.

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394 68	
		$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79
Compagnie locale et agences		
A déduire, réassurances	$ 45,108 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,432 42		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		
	270,004 71	
Dépenses générales	55,250 28	
Taxes	19,420 90	
Commissions	35,550 99	
Réfraction (rebate)	51,494 30	
		476,835 08
Bénéfice net		$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,153 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 64
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	139,816 58
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,662 77
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,875 70
Compte suspendu	2,070 16
	758,[illegible] 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Intérêts et dividendes non recouvrés	5,737 15	
Réclamations contre la compagnie	4,293 73	
		$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation — DE LA — COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,063 [illegible]	
Sur risques de mer	59,381 [illegible]	
Sur risques de rivières	54,565 [illegible]	
Total des primes		228,009 [illegible]
Moins primes rendues		3,154 77
Primes acquises		224,854 77
Déduit—Pertes par le feu	$46,186 [illegible]	
Pertes sur mer	42,115 73	
Pertes sur rivières	18,476 [illegible]	
		106,[illegible]
Réassurances	21,976 [illegible]	
Réfactions (rebate)	3,563 [illegible]	
Taxes	7,490 [illegible]	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	26,618 [illegible]	
		[illegible]
Réservé pour primes non-terminées		$17,820 [illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	$
Comptant	42,498 [illegible]
Comptes en voie de collection	15,860 [illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,346 [illegible]
Stocks et Bons	5,570 [illegible]
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 [illegible]
	$286,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	[illegible]
	$294,220 [illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 28me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	C. P. Blancas
A. Tortrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
R. Huft,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau.
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roca.

Premier état annuel — DE — L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 132 de la rue du Canal, Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendies	$52,641	
Primes de rivières	1,112 [illegible]	
Total des primes	$53,615 18	
En moins—primes non expédiées	35,276 79	
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire: Pertes par les incendies—payées	$ 236 [illegible]	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 [illegible]	12,[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	3,226 [illegible]
d ab[illegible] surdem, d orta [illegible]	
8 pour cent d'intérêt	19,350 0
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,420 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 75
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,043 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,133 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$312,750
Montant réservé pour garantir sur montant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,933 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,933 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 1 [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès		$54,258
Montant reçu, intérêt et dividendes		2,187 44
Montant au crédit des profits et pertes		31,180 65
		$87,554 34
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste		
Loyer et Salaires	10,679 25	—56,129 2
		$31,425 00

PASSIF.

Polices ass "A"	$5,202 25	
Polices ass "B"	4,776 17	—$10,973 4

ACTIF.

En caisse	$3,255 56
Décès payés "non réclamé"	4,500 00
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton	7,840 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,216 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,800 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	3,305 [illegible]
Meubles de Bureau	1,655 [illegible]
Effets à recevoir	1,38
	$41,[illegible]

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY. Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,021 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	5,867 87	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,399 3
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,135 43
		$211,063 63
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,695 31	
Sur les risques de rivières	17,331 71	—100,844 23
		$110,239 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 12 pour cent	$6,562	
Réassurances	15,632 [illegible]	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	2,446 30	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	—48,641 84
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716 26
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 36
Primes en voie de recouvrement	431 9
Autres bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	3,355 42
Propriété foncière	4,557 63
Billets d'actions (stock notes)	20,225 50
	$383,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé..............10 pour cent
Dividende sur le susdit...............5
Dividende sur primes remboursées...15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. R. Thompson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

Angle Toulouse et Villeré, Nile-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..............$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$314,978 47
Pertes, dépenses, taxes	$195,365 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	
		255,[illegible] 30
Bénéfice net		$75,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
B. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS.	T. L. AIREY.

7 mars—1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,284 55	
Primes sur les rivières	12,066 58	
Primes maritimes	9,042 [illegible]	
	117,493 35	
Moins, primes remboursées	7,425 60	
		$110,067 75
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	4,487 [illegible]	
Réserve pour risques non terminés	27,371 00	93,204 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 18
Effets à recevoir pour primes	12,460 38
Actions, bons et autres obligations	141,276 83
Propriété foncière	5,457 24
Primes en voie de recouvrement	18,300 89
En caisse	27,062 84
	$241,404 88

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 31 mai.
9 mai—101.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

130....RUE DE LA COMMUNE....130
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,536 20	
Rivières	59,181 22	—$133,300 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1874		15,745 00
		$149,[illegible] 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		$132,140
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35	—$43,161 19
Réfaction (rebate)	25,324 22	
Réassurances	8,890 08	
Primes remboursées	1,225 10	
Taxes	14,221 50	
Canal	2,170 42	
Loyers	6,563 33	
Dépenses	15,408 48	
	$117,836 38	
Moins intérêts profits et pertes	20,192 18	—$97,70[illegible]
Bénéfice net		$34,[illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,944 43
Mobilier	4,893 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,800 00
Comptes pour recouvrements net	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$197,125 73
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$84,647 88
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc.	
	134,[illegible]
	$63,114 [illegible]
Total de l'Actif	$294,819 1

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
Isaac Scherck,	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
J. N. Schwarz,	H. Eicke,	S. J. Nastin,
Louis Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
J. Weissembach,	M. Frank,	F. Rickert,
E. Wildermann	H. R. Gogreve,	F. Roder,

L'Union Française.

A L'élection générale, tenue le 19 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:

L. Breton	Alph. Walz	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	F. Tissé, Jr
H. Salomon	B. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. F. Beiss	J. Anglade	M. Leblond

A une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 21 février 1875.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL — DU — Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$182,[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$120,499 15	
Primes sur les Risques de rivières	22,611 46	
Primes sur les Risques de mer	36,721 18	
Moins les primes rendues	3,722 [illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	36,687 [illegible]	36,414
Primes nettes pour l'année 1873		$146,[illegible]
Déficit pour l'année 1872		28,248 [illegible]
		$126,864 66
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$60,967 96	
Sur les Risques de rivières	18,786 44	
Sur les Risques de mer	35,726 43	
		127,461 84
Réassurances		5,922 69
Taxes	1,000 00	
Réfaction au lieu de scrip	15,964 31	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	36,797 89	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,308	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 42	28,273
		$156,864
Pertes non réglées		30,00
		$186,85

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	41,321 96	
Effets à recevoir sur Primes	8,243 31	
		$82,973 [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement		51,068 91
Propriété foncière		60,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		298,546 [illegible]
Actions de Banques		44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock		4,000 00
Actions du Harbor Protection Company		395 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		3,300
Bons I. O. des O. F. Hall Association		5,00
Actions de Compagnie d'assurance		3,53
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		2,
Compte suspendu de Bons et d'Actions		255,156 [illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. ....
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

Association d'Assurances — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 103 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1874.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$429,505 17	
Primes sur les risques de mer	60,338 12	
Primes sur les risques de rivières	32,508 24	
Total		$522,[illegible]
En moins: Primes sur risques non expirés	$123,724 24	
Primes remboursées	2,377 32	$126,101 56
Primes nettes acquises		$396,549
A ajouter:		
Intérêts	16,246 37	
Profits et pertes	4,021 44	
Primes sur l'or	818 18	21,096 9
		$417,646 96
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 15	
Pertes payées sur les risques de mer	24,964 78	
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 33	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,506 83
Réassurances		11,889 63
Réfaction (rebate)		33,366 47
Commissions d'agences		21,304 62
Dépenses d'agences		5,010 23
Licence		1,000 00
Dépenses de bureau		26,522 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.		9,223 39
Frais de Cour et d'avocats		122 21 326,166
Bénéfice net		$91,479 29

ACTIF.

En caisse:		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$76,967 24	
" Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe		28,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso.	$92,903 42,	
évalué		28,000 00
Effets à recevoir pour primes		12,061 07
Prêts sur hypothèques		147,542 28
Prêts sur nantissements		20,733 19
Effets à recevoir		18,612 29
Bons		52,413 88
Actions		38,556 76
Primes en voie de recouvrement		49,459 82
Propriété foncière		5,135 64
Propriété mobilière		25,000 00
Dû par divers		6,697 77 494,438

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	3,012 50
Primes sur risques non terminés	123,724 24
Pertes non réglées	17,941 55
Dû à divers	701 31 402,959 60
Surplus	$91,479 29

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action;

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o|o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires à le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,039 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHA
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON.

141 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS, A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$664,894 [illegible]	
Bonds des Etats-Unis	600,000 00	
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or	72,755 40	
Diverses actions	17,772 50	
Dû par Banques et Banquiers	3,209 27	
Propriétés foncières, meubles et installations	24,[illegible]	
Dépenses courantes	[illegible]	
Billets du Trésor (Legal-Tenders)	$222,000 00	
Billets de Banques Nationales	11,599 [illegible]	
Or	14,606 [illegible]	
Chèques sur banques locales payables en currency	190,[illegible]	
		$1,687,322 27

PASSIF:

Capital payé	$600,000 00
Surplus	11,363 19
Circulation	412,000
Dépôts	772,286 [illegible]
Chèques du caissier	52,327 77
Escomptes, Intérêt et Change	179 [illegible]
Dû à Banques et Banquiers	992 [illegible]
Dividendes non-réclamés	971 [illegible]
	$1,[illegible]

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 221 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

Membres actifs,	193
Membres honoraires,	40
Membres honoraires-Bienfaiteurs,	4
Décédés,	10
En voyage, ou absents du pays,	14
Rayés des Rôles,	6
Démissionnaires,	
Expulsé	
Total égal	membres

RECETTES:

Collection de quotités,	$1722 50	
Admissions durant l'année 1874	606 00	
Amendes et divers,	21 25	
Argent placé,	422 10	
En caisse le 8 janvier 1874	914 22	
		$3697 17

DEPENSES

Payé aux Docteurs	655 65
aux Pharmaciens	480 45
Frais de funérailles	518 00
Actions de la tombe, remboursées	320 00
Secours en argent	62 00
Payé au secrétaire	100 00
Impressions et annonces	67 00
Payé pour matériel et emblèmes	142 45
Frais divers	36 25
Médaille en Or, au trésorier	41 00
Payé au collecteur, commission	282 25
	2504 05
En caisse le 7 janvier 1875	1193 12
En plus, à ajouter. Le mobilier de la Société coûtant $750. (assuré)	600 00
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2	4141 00
Total	5934 12
A déduire, actions de la tombe, dues	330 00
Actif net	$5604 12
(Pour mémoire en Recouvrement $564.)	

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Pochelu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Bazile Dabat.
Secrétaire, Louis Grégoire.

DIRECTION—(COMITE DE FINANCE.)
J. P. Bouède, chairman.
Jos. Néguélous,
Wm. Maylie.

COMITE DE SECOURS.
Martin Deshautraux, chairman.
Jean Mailhes.
Louis Vignes.
J. Courtade.
Jos. Pihlet, pour la section des abattoirs.
Julien Vesin. do do do

Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.
Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Redon.
2nd " George Lontz.
3ème " Bertrand Pomes.
Collecteur—Silvani Brand.
Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin 5ème et Tchapitoulas.
Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 25.

PHARMACIENS DE LA SOCIETE.
1. G. J. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2. C. F. Lotz, rue Tchoupitoulas, No. 1425.
3. Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferlé, rue Magasins, 882.
5. Dr James Mainegra, agent drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins
7. Emile Cauter, encoignure Joséphine et Magasins.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9 Marcel Majeau, rue Bourbon, 196.
10. F. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. F. Lougarre, encoignure ... Casernes.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.
Ont signé pour conformité:
D POCHELU, Président.
P BOUEDE, Chairman comité de finance.
MARTIN DESHAUTRAUX, Chairman du comité de secours.

Certifié conforme aux minutes, folio 47-48.
LOUIS GREGOIRE, Secrétaire.

Nota—Les membres indiqués par un astérisque ont été réélus. 20 janv

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NILE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$100,532 54
Sur les risques d'incendie	80,029 26	
Sur les risques maritimes	14,353 50	
Sur les risques de rivières	6,128 28	100,532 [illegible]
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	25,256 54	
Sur les risques maritimes	6,635 07	
Sur les risques de rivières	180 11	$32,271 72
		67,260 [illegible]
Moins cent rendu aux as	7,216 94	
Taxes	7,920 77	
Réassurances	6,705 49	
Loyer	2,250 27	
Primes retournées	1,091 69	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,090 68	41,273 94
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$ 5,586

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	65,[illegible]
Prêts sur gages	42,[illegible]
Effets pour primes à courte échéance	17,751
Actions de banque et autres actions	25,429
Biens fonciers	27,551
Primes en voie de perception	15,419
En banque	64,[illegible]
Total de l'actif	$275,886 [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 15 1874.

F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
No. 140, rue Gravier

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1875.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 642,221
Tiré au delà des dépôts	1,341 40
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	400,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	17,772 50
Dû par des agents de rachat et de réserve	2,311 5
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,819
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	2,721
Mobiliers et installations	15,062
Dépenses Courantes	4,972,
Taxes payées	4,744
Primes	72,414
Echanges pour le Clearing House	57,978
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 00
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,672 91
Espèces	15,196 77
Billets Legal Tender	54,000 00
	$1,604,722 1

PASSIFS.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,363
Escompte	2,656
Change	3,698 97
Intérêt	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée	412,000 00
Dividendes non payés	722 20
Dépots Individuels	657,915
Chèques Certifiés	7,515 07
Dû à des Banques Nationales	1,833
Dû à des Banquiers et des Banques de l'Etat	973
	$1,604,722 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact
P. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. W. B.

BILAN — DE LA — BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires le 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$783,976 67
Tiré en sus	4,242 85
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	26,035 50
Dû par des agents de réserve et de rachat	50,627
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,251 6
Propriété foncière, mobilier et installations	5,900 87
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 22
Primes payées	40,000 00
Echanges pour le Clearing-House	104,312 88
Billets d'autres banques nationales	8,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 6
Espèces	27,673 4
Billets Legal Tender	210,110
Total	$1,691,460 84

PASSIF:

Capital payé	$500,000 00
Surplus	27,000 00
Autres profits non partagés	37,026 54
Billets de banques non rachetées	269,996 0
Dividendes non payés	240 00
Dépôts individuels	$986,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00
Chèques certifiés	11,912 94
Chèques de caissiers non payés	24,937 50 —1,026,142 23
Dû à d'autres banques nationales	12,865 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,699 43
Total	$1,691,460 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,
H. GOGREVE